



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-08) AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES
ASSOCIATIONS POUR LA NOTIFICATION DES SUBVENTIONS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu L'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 04 avril 2022,

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 07 avril 2022,

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 07 avril 2022,

Après avis de la commission Solidarités, Insertion du 12 avril 2022,

D É L I B È R E

ARTICLE I : Le Maire est autorisé à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2022 pour chacune des associations suivantes :

à l'unanimité

Association	Subvention 2022
Festival America	22 500 €
Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €
Soliha	50 000 €
Au-delà de l'écran	20 000 €
Clubs Loisirs Découvertes	0 €

à la majorité (5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)),

Association	Subvention 2022
Espace Daniel-Sorano	400 000 €

ARTICLE II : Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2022 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé